

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 MARS 2025**

(Réforme des règles de publicité des actes en vertu de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret 2021-1311 eu 7 octobre 2021)

Présents : Mrs Pierre PAYEBIEN, Gilles MALACLET SIRDEY, Gérard FLEURY, Sébastien GAUNET, Gérard BARNAY, Mme Virginie CEZA.

Excusé :

Pouvoirs : Mme Jacqueline DION donne pouvoir à M Pierre PAYEBIEN

Mme Emmanuelle TANCRAZ donne pouvoir à Mr Gérard BARNAY

Mr Rémi PRIN donne pouvoir à Mr Gérard FLEURY

Absent : Aurélien SAINT ARROMAN

Secrétaire de séance : Madame Virginie CEZA, secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 1-2025**

**Fonds de solidarité logement (FSL)**

A l'unanimité des membres du Conseil présents la participation de la commune est acceptée sur la base prévue dans la convention de 0.35 €/habitant, soit 0.35 € x 426 habitants = **149,10 €.**

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2-2025**

**Convention avec la S.P.A. de Chagny**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents retiennent approuvent l'adhésion à cette convention. La participation de la commune s'élève à **1 €** par habitant, soit 426x1= **426 euros.**

**OBJET DE LA DELIBERATION 3-2025**

**Admission en non-valeur**

le Conseil Municipal, au scrutin ordinaire et à l'unanimité des membres présents :

-**ADMET** en non-valeur un titre de recette de l'exercice 2020 pour une somme de **1 085,00 euros.**

**OBJET DE LA DELIBERATION 4-2025**

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour isolation par l'extérieur d'un bâtiment communal (annexe de la mairie 19, rue des Ecoles) au titre de la DETR (année 2025)**

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **ADOpte** l'opération d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment communal (annexe de la mairie) et **ARRÊTE** les modalités de financement ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

**OBJET DE LA DELIBERATION 5-2025**

**Devis complémentaire pour les travaux d'isolation par l'extérieur d'un bâtiment communal (annexe de la mairie 19, rue des Ecoles)**

a l'unanimité les membres présents accepte le devis complémentaire de l'entreprise **BONGLET** « *option modénatures* » d'un montant de **26. 541,15 euros (HT)**

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Droit de préemption urbain

Vente bien immobilier 1, rue des Ecoles (parcelles B748 et B750) – Mr le Maire a informé les services du Grand Chalons que la commune ne prétendra pas à son droit de préemption urbain. Le Grand Chalons a également renoncé à son droit de préemption.

RODP 2025 ENEDIS

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que pour l'année 2025, la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS (RODP) s'élèvera à la somme de 241 euros.

Travaux du pont du canal

Suite à un point effectué avec les services de DRI, les travaux devraient reprendre après les vacances de Pâques. La commune en sera informée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire

**Pierre PAYEBIEN**



La secrétaire de séance

**Virginie CEZA**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'V. Ceza', written in a cursive style.